

## **Être filmés dans nos chambres : enlever mon intimité pour la protéger**

Définition légale de la maltraitance : un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne vulnérable.

Je m'appelle Simon et j'habite dans une résidence avec d'autres personnes qui, comme moi, vivent avec une déficience intellectuelle. Je me sens bien là où j'habite, avec les autres locataires et avec la personne qui s'occupe de nous. Dans ma résidence, je peux inviter quelqu'un à dormir si j'ai envie.

Je travaille justement là-dessus avec d'autres personnes, comme moi, qui défendent leurs droits dans un Mouvement Personne d'Abord. Avoir plus d'intimité dans nos résidences, c'est plus compliqué que juste le demander. Avec un coup de main de mon intervenant, j'ai lu des documents, rencontré des professionnels et même le cabinet du ministre Lionel Carmant.

Après beaucoup de travail, j'ai vu que ça serait difficile d'avoir plus d'intimité. À part nous, pas grand monde n'est intéressé comme nous l'ont confirmé le cabinet du ministre et l'Association des ressources d'hébergement intermédiaires du Québec (ARIHQ).

Et vu comment ça s'en va, nous risquons de perdre le peu d'intimité que nous avons. En effet, le gouvernement veut permettre, à nous ou à notre famille, d'installer des caméras dans notre chambre dans les résidences du CRDI. Pour protéger notre droit d'avoir une intimité consentie et éclairée, il préfère nous en priver.

### **Pour ou contre les caméras, la maltraitance a plusieurs angles**

Dans nos Mouvements Personne d'Abord, nous sommes tous convaincus que nous avons le droit d'inviter qui nous voulons dans notre chambre. Ne pas pouvoir le faire, c'est pour nous de la maltraitance.

Par contre, nous ne sommes pas tous convaincus par les caméras. Certains sont plus ouverts et d'autres, comme moi, sont inquiets. D'un côté

comme de l'autre, nous ne voulons pas être plus obligés de dire oui que de dire non.

« Est-ce qu'on va quand même m'aider si je ne veux pas de caméra ? Ou me proposer une caméra même s'il n'y a rien de grave ?

Je dois être d'accord, pas juste ma famille.

Je me sentirais mal à l'aise de me changer dans ma chambre.

Je comprends pour les personnes qui ne sont capables de dire ce qui leur arrive, mais pour nous, c'est exagéré. »

Nous avons cherché des informations parce que nous avons beaucoup de questions. Nous n'avons rien trouvé qui nous dit que les caméras en CHSLD ont fonctionné, même en demandant à la députée Elisabeth Prass qui a travaillé sur ce projet l'an dernier.

Le ministre veut mettre des règles pour que ça se passe bien avec les caméras, sans savoir si ce sont des bonnes règles. Et si avoir des règles suffisait pour respecter nos droits, nous n'aurions pas besoin de caméras.

Et si les caméras fonctionnent, est-ce qu'on en mettra dans ma salle de bain où je suis le plus à risque ? Dans nos ressources intermédiaires et familiales ? Dans nos maisons ? Les habitations communautaires et les services répits ? Les bureaux des CIUSSS et du Curateur public ? Est-ce qu'on finira avec des caméras sur nos têtes ?

Dans nos Mouvements, nous ne savons pas trop ce qu'on y gagne, mais nous savons sait ce qu'on y perd. Ne pas être assez outillés pour nous affirmer pendant que les autres décident pour nous, comme ce projet.

**Une société juste, c'est une société où tout le monde peut se défendre contre l'injustice et ça prend des outils adaptés à chacun, même pour nous les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.**